



**Nous vous souhaitons à tous
De douces et heureuses fêtes de fin d'année.**

**Donnons-nous rendez-vous samedi 7 janvier à 18 heures
pour nous souhaiter la « bonne année » !**

**Cette année, nous avons souhaité renouveler la forme de la cérémonie des vœux.
Nous souhaitons recueillir votre parole sur vos attentes, vos envies pour le village.
Alors, n'hésitez pas à adresser à la mairie ou au Théâtre de Cristal la carte postale ci
jointe pour le 4 janvier au plus tard.**

**Dans leur costume d'apparat et en fanfare, deux Perroqueurs viendront à la cérémonie
des vœux pour porter votre parole.**

Bois de chauffage

Le Conseil a maintenu à 4 €HT le prix du stère du bois de chauffage. Les parts de bois ont été distribués le 21 décembre.

Les parts de bois devront être réalisés au plus tard pour le 30 septembre 2017 (bois sorti de la forêt).

Nous rappelons que le bois ne peut être sorti de la forêt qu'après avoir été stéré par un membre de la commission bois et payé en perception de Colombey-les-Belles.

Pour faciliter les opérations de stérage, merci de bien vouloir entasser votre bois en rangée de 1 mètre de large sur 1 mètre de hauteur, idéalement, comme ci-dessous :



Bien que jolies, les œuvres d'art d'enstérage, du type petit dôme avec sommet en pointe, ou croix de Lorraine (Cf spectacle Meine du futur ...) sont non désirées dans la forêt.

En revanche, chez vous, tout est permis, voici quelques idées :



Forêt : programme de coupes 2017

Le Conseil municipal a adopté le programme de coupes 2017 : nous travaillerons dans les parcelles 40t, 41i2, 17j. La coupe 41i2 sera vendue en bloc sur pied. Les deux autres seront destinées principalement au bois de chauffage (très peu de bois d'œuvre).

Cloches de l'église

Le conseil a décidé de réaliser des travaux pour mettre aux normes et consolider les trois cloches du campanaire pour installer :

- une volée électronique avec la pose de trois moteurs de volée (les anciens moteurs sont à bout de souffle).
- un coffret électronique au clocher avec les lignes électriques attenantes,
- deux tintements électromagnétiques.

Ces travaux s'élèvent à 5 150,00 €HT et seront réalisés par les Etablissements François Chrétien.

Réseau d'eau

Le prix de l'eau fixé par la commune n'a pas évolué depuis 2003. Au regard des travaux nécessaires que nous devons engager, et afin d'éviter une augmentation trop importante sur une seule année, le conseil a décidé d'augmenter l'année prochaine le prix du m³ d'eau de 10 centimes. Il s'élèvera à 1,13 €.

Le syndicat intercommunal d'assainissement a décidé de maintenir en 2017 le prix du m³ d'eau assaini, soit 1,70 €HT.

CCAS

Dans les communes de moins de 1500 habitants, les actions du Centre Communal d'Action Sociale peuvent désormais être financées par le budget général de la commune.

Le conseil a décidé qu'à partir de l'année 2017, les dépenses du CCAS seront désormais engagées sur le budget général de la commune. Il s'agit des dépenses liées à l'adhésion de la commune à la banque alimentaire.

Il n'y aura donc plus de budget propre au CCAS à partir de 2017.

Les membres du CCAS constitueront une commission communale.

Démissions

Pour des raisons personnelles, Claude Gossot, adjoint aux travaux, conseiller municipal depuis 1995 a informé le conseil municipal qu'il voulait démissionner de son poste de conseiller.

Saïd Hetch a également exprimé sa volonté de quitter le conseil municipal.

Le conseil procédera, dès lors que le Préfet de Meurthe-et-Moselle aura pris acte de ces démissions, à la réélection d'un adjoint et au réajustement du fonctionnement de l'équipe municipale dans le but de poursuivre les projets en cours.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation. Suite au décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté du 13 décembre 2016, l'autorisation de sortie pour les mineurs par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Un formulaire CERFA est disponible à ce titre sur internet ou au secrétariat de mairie (CERFA n° 15646*01).

Association foncière

Nous avons procédé au second appel des redevances auprès des propriétaires qui disposent d'une ou de parcelle(s) dans le périmètre de l'aménagement foncier.

Quelques propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre leur parcelle. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Formation aux gestes de premiers secours

Cette initiation se déroulera à la Maison pour tous, le samedi 21 janvier de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures.

Elle sera dispensée par Clément Thirion, sapeur pompier, agréé pour ces formations.

Prix de la formation : 20 € (chèque à l'ordre de UDSP 54).

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez le secrétariat de mairie à partir du 5 janvier. Il reste quelques places.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 décembre au mercredi 4 janvier.

Néanmoins, une permanence exceptionnelle pour inscription sur les listes électorales sera tenue le 31 décembre de 10 à 12 heures.

Rappel :

Pour procéder à votre inscription, il est indispensable de vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de 3 mois (facture eau, électricité, impôts, etc ...).

Communauté de communes

Projet de Maison de Santé (aux cités) : le permis de construire a été approuvé.

Le dossier de consultation d'entreprises est en cours.

Expérimentation : « Emploi conçu comme un droit - Territoire Zéro chômeur longue durée » :

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a été retenu avec 9 autres territoires en France afin d'engager, sur une période de 5 ans, une expérimentation pour permettre aux habitants du territoire, au chômage depuis plus d'un an, de retrouver un emploi.

Cela faisait plus de deux ans que nous travaillions sur ce dossier, initié par Michel Dinet.

Cette expérimentation va être suivie de très près au niveau national.

Les derniers éléments pour démarrer cette expérimentation sont en cours de finalisation.

Elle sera mise en place progressivement sur le territoire de la communauté de communes qui comporte 38 communes.

Pour tout renseignement : contacter la communauté de communes au 03 83 52 08 16.

Vous pouvez également consulter le site internet www.zerochomeurdelongueduree.orr qui décrit précisément le projet.

Quelques plaquettes présentant l'expérimentation sont disponibles au secrétariat de mairie.

Présentation très succincte du projet :

L'objectif : pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi.

Le principe : créer ou s'appuyer sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'une économie locale complémentaire.

Le fondement du projet : les activités proposées répondent à de vrais besoins des territoires, non encore satisfaits, car peu solvables. Elles viennent donc en supplément des activités existantes. En aucun cas elles ne doivent concurrencer les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Zoom sur les plus belles dames du village !

Mieux connaître et prendre soin de notre patrimoine commun !



Les trois cloches du campanaire de l'église ont été fabriquées par Georges Farnier, fondeur de Robécourt (Vosges).

Elles ont été installées en 1928 pour remplacer les anciennes cloches car elles étaient en désaccord parfait, nous dit le registre des délibérations, et que cela s'entendait à plusieurs kilomètres à la ronde !

Les anciennes cloches ont été démontées et emportées à la gare de Barisey-la-Côte pour être expédiées dans les ateliers de Georges Farnier qui se situaient à proximité de la gare de Rozières sur Mouzon.

Le bronze des anciennes cloches a été fondu et est venu en déduction de la fourniture et de la pose des trois nouvelles cloches Sol, La, Si.

Le montant de la facture s'est élevée à 14 583 Francs.

Plus tard, des moteurs ont été installés pour mécaniser le tintement des heures et les volées de cloche pour l'angelus (6h45, 12h et 18h45). Le mouvement de chaque cloche est déclenché par une impulsion donnée par un moteur. Les moteurs et câblages doivent être changés. Sinon, le risque de désaccord parfait entre nos cloches menace

Lors de l'opération de maintenance, nous avons découvert les inscriptions ci-dessous gravées sur la base de chacune des cloches

Pour la grosse cloche (au milieu)

Je m'appelle EMILIE-JULIA.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse.

J'ai eu pour parrain, Emile Clément et pour marraine, Julia Prudhomme.

Pour la moyenne cloche (à droite)

Je m'appelle ALBERTINE-EMILIE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Albert Tabouret et pour marraine Emilie Gillard.

Pour la petite cloche (à gauche)

Je m'appelle LEONIE – ANNE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Léon Pettelet et pour marraine Anna Rimlinger.

Mairie de Vannes-le-Châtel
mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr
www.vannes-le-chatel.mairie54.fr
Téléphone : +33 3 83 25 41 98
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.
Vendredi : 8h30 à 12h30.
Le 1er samedi matin de chaque mois :
8h30 - 12h30



**Nous vous souhaitons à tous
De douces et heureuses fêtes de fin d'année.**

**Donnons-nous rendez-vous samedi 7 janvier à 18 heures
pour nous souhaiter la « bonne année » !**

**Cette année, nous avons souhaité renouveler la forme de la cérémonie des vœux.
Nous souhaitons recueillir votre parole sur vos attentes, vos envies pour le village.
Alors, n'hésitez pas à adresser à la mairie ou au Théâtre de Cristal la carte postale ci
jointe pour le 4 janvier au plus tard.**

**Dans leur costume d'apparat et en fanfare, deux Perroqueurs viendront à la cérémonie
des vœux pour porter votre parole.**

Bois de chauffage

Le Conseil a maintenu à 4 €HT le prix du stère du bois de chauffage. Les parts de bois ont été distribués le 21 décembre.

Les parts de bois devront être réalisés au plus tard pour le 30 septembre 2017 (bois sorti de la forêt).

Nous rappelons que le bois ne peut être sorti de la forêt qu'après avoir été stéré par un membre de la commission bois et payé en perception de Colombey-les-Belles.

Pour faciliter les opérations de stérage, merci de bien vouloir entasser votre bois en rangée de 1 mètre de large sur 1 mètre de hauteur, idéalement, comme ci-dessous :



Bien que jolies, les œuvres d'art d'enstérage, du type petit dôme avec sommet en pointe, ou croix de Lorraine (Cf spectacle Meine du futur ...) sont non désirées dans la forêt.

En revanche, chez vous, tout est permis, voici quelques idées :



Forêt : programme de coupes 2017

Le Conseil municipal a adopté le programme de coupes 2017 : nous travaillerons dans les parcelles 40t, 41i2, 17j. La coupe 41i2 sera vendue en bloc sur pied. Les deux autres seront destinées principalement au bois de chauffage (très peu de bois d'œuvre).

Cloches de l'église

Le conseil a décidé de réaliser des travaux pour mettre aux normes et consolider les trois cloches du campanaire pour installer :

- une volée électronique avec la pose de trois moteurs de volée (les anciens moteurs sont à bout de souffle).
- un coffret électronique au clocher avec les lignes électriques attenantes,
- deux tintements électromagnétiques.

Ces travaux s'élèvent à 5 150,00 €HT et seront réalisés par les Etablissements François Chrétien.

Réseau d'eau

Le prix de l'eau fixé par la commune n'a pas évolué depuis 2003. Au regard des travaux nécessaires que nous devons engager, et afin d'éviter une augmentation trop importante sur une seule année, le conseil a décidé d'augmenter l'année prochaine le prix du m3 d'eau de 10 centimes. Il s'élèvera à 1,13 €.

Le syndicat intercommunal d'assainissement a décidé de maintenir en 2017 le prix du m3 d'eau assaini, soit 1,70 €HT.

CCAS

Dans les communes de moins de 1500 habitants, les actions du Centre Communal d'Action Sociale peuvent désormais être financées par le budget général de la commune.

Le conseil a décidé qu'à partir de l'année 2017, les dépenses du CCAS seront désormais engagées sur le budget général de la commune. Il s'agit des dépenses liées à l'adhésion de la commune à la banque alimentaire.

Il n'y aura donc plus de budget propre au CCAS à partir de 2017.

Les membres du CCAS constitueront une commission communale.

Démissions

Pour des raisons personnelles, Claude Gossot, adjoint aux travaux, conseiller municipal depuis 1995 a informé le conseil municipal qu'il voulait démissionner de son poste de conseiller.

Saïd Hetch a également exprimé sa volonté de quitter le conseil municipal.

Le conseil procédera, dès lors que le Préfet de Meurthe-et-Moselle aura pris acte de ces démissions, à la réélection d'un adjoint et au réajustement du fonctionnement de l'équipe municipale dans le but de poursuivre les projets en cours.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation. Suite au décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté du 13 décembre 2016, l'autorisation de sortie pour les mineurs par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Un formulaire CERFA est disponible à ce titre sur internet ou au secrétariat de mairie (CERFA n° 15646*01).

Association foncière

Nous avons procédé au second appel des redevances auprès des propriétaires qui disposent d'une ou de parcelle(s) dans le périmètre de l'aménagement foncier.

Quelques propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre leur parcelle. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Formation aux gestes de premiers secours

Cette initiation se déroulera à la Maison pour tous, le samedi 21 janvier de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures.

Elle sera dispensée par Clément Thirion, sapeur pompier, agréé pour ces formations.

Prix de la formation : 20 € (chèque à l'ordre de UDSP 54).

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez le secrétariat de mairie à partir du 5 janvier. Il reste quelques places.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 décembre au mercredi 4 janvier.

Néanmoins, une permanence exceptionnelle pour inscription sur les listes électorales sera tenue le 31 décembre de 10 à 12 heures.

Rappel :

Pour procéder à votre inscription, il est indispensable de vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de 3 mois (facture eau, électricité, impôts, etc ...).

Communauté de communes

Projet de Maison de Santé (aux cités) : le permis de construire a été approuvé.

Le dossier de consultation d'entreprises est en cours.

Expérimentation : « Emploi conçu comme un droit - Territoire Zéro chômeur longue durée » :

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a été retenu avec 9 autres territoires en France afin d'engager, sur une période de 5 ans, une expérimentation pour permettre aux habitants du territoire, au chômage depuis plus d'un an, de retrouver un emploi.

Cela faisait plus de deux ans que nous travaillions sur ce dossier, initié par Michel Dinet.

Cette expérimentation va être suivie de très près au niveau national.

Les derniers éléments pour démarrer cette expérimentation sont en cours de finalisation.

Elle sera mise en place progressivement sur le territoire de la communauté de communes qui comporte 38 communes.

Pour tout renseignement : contacter la communauté de communes au 03 83 52 08 16.

Vous pouvez également consulter le site internet www.zerochomeurdelongueduree.orr qui décrit précisément le projet.

Quelques plaquettes présentant l'expérimentation sont disponibles au secrétariat de mairie.

Présentation très succincte du projet :

L'objectif : pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi.

Le principe : créer ou s'appuyer sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'une économie locale complémentaire.

Le fondement du projet : les activités proposées répondent à de vrais besoins des territoires, non encore satisfaits, car peu solvables. Elles viennent donc en supplément des activités existantes. En aucun cas elles ne doivent concurrencer les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Zoom sur les plus belles dames du village !

Mieux connaître et prendre soin de notre patrimoine commun !



Les trois cloches du campanaire de l'église ont été fabriquées par Georges Farnier, fondeur de Robécourt (Vosges).

Elles ont été installées en 1928 pour remplacer les anciennes cloches car elles étaient en désaccord parfait, nous dit le registre des délibérations, et que cela s'entendait à plusieurs kilomètres à la ronde !

Les anciennes cloches ont été démontées et emportées à la gare de Barisey-la-Côte pour être expédiées dans les ateliers de Georges Farnier qui se situaient à proximité de la gare de Rozières sur Mouzon.

Le bronze des anciennes cloches a été fondu et est venu en déduction de la fourniture et de la pose des trois nouvelles cloches Sol, La, Si.

Le montant de la facture s'est élevée à 14 583 Francs.

Plus tard, des moteurs ont été installés pour mécaniser le tintement des heures et les volées de cloche pour l'angelus (6h45, 12h et 18h45). Le mouvement de chaque cloche est déclenché par une impulsion donnée par un moteur. Les moteurs et câblages doivent être changés. Sinon, le risque de désaccord parfait entre nos cloches menace

Lors de l'opération de maintenance, nous avons découvert les inscriptions ci-dessous gravées sur la base de chacune des cloches

Pour la grosse cloche (au milieu)

Je m'appelle EMILIE-JULIA.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse.

J'ai eu pour parrain, Emile Clément et pour marraine, Julia Prudhomme.

Pour la moyenne cloche (à droite)

Je m'appelle ALBERTINE-EMILIE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Albert Tabouret et pour marraine Emilie Gillard.

Pour la petite cloche (à gauche)

Je m'appelle LEONIE – ANNE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Léon Pettelet et pour marraine Anna Rimlinger.

Mairie de Vannes-le-Châtel
mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr
www.vannes-le-chatel.mairie54.fr
Téléphone : +33 3 83 25 41 98
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.
Vendredi : 8h30 à 12h30.
Le 1er samedi matin de chaque mois :
8h30 - 12h30



**Nous vous souhaitons à tous
De douces et heureuses fêtes de fin d'année.**

**Donnons-nous rendez-vous samedi 7 janvier à 18 heures
pour nous souhaiter la « bonne année » !**

**Cette année, nous avons souhaité renouveler la forme de la cérémonie des vœux.
Nous souhaitons recueillir votre parole sur vos attentes, vos envies pour le village.
Alors, n'hésitez pas à adresser à la mairie ou au Théâtre de Cristal la carte postale ci
jointe pour le 4 janvier au plus tard.**

**Dans leur costume d'apparat et en fanfare, deux Perroqueurs viendront à la cérémonie
des vœux pour porter votre parole.**

Bois de chauffage

Le Conseil a maintenu à 4 €HT le prix du stère du bois de chauffage. Les parts de bois ont été distribués le 21 décembre.

Les parts de bois devront être réalisés au plus tard pour le 30 septembre 2017 (bois sorti de la forêt).

Nous rappelons que le bois ne peut être sorti de la forêt qu'après avoir été stéré par un membre de la commission bois et payé en perception de Colombey-les-Belles.

Pour faciliter les opérations de stérage, merci de bien vouloir entasser votre bois en rangée de 1 mètre de large sur 1 mètre de hauteur, idéalement, comme ci-dessous :



Bien que jolies, les œuvres d'art d'entérage, du type petit dôme avec sommet en pointe, ou croix de Lorraine (Cf spectacle Meine du futur ...) sont non désirées dans la forêt.

En revanche, chez vous, tout est permis, voici quelques idées :



Forêt : programme de coupes 2017

Le Conseil municipal a adopté le programme de coupes 2017 : nous travaillerons dans les parcelles 40t, 41i2, 17j. La coupe 41i2 sera vendue en bloc sur pied. Les deux autres seront destinées principalement au bois de chauffage (très peu de bois d'œuvre).

Cloches de l'église

Le conseil a décidé de réaliser des travaux pour mettre aux normes et consolider les trois cloches du campanaire pour installer :

- une volée électronique avec la pose de trois moteurs de volée (les anciens moteurs sont à bout de souffle).
- un coffret électronique au clocher avec les lignes électriques attenantes,
- deux tintements électromagnétiques.

Ces travaux s'élèvent à 5 150,00 €HT et seront réalisés par les Etablissements Français Chrétien.

Réseau d'eau

Le prix de l'eau fixé par la commune n'a pas évolué depuis 2003. Au regard des travaux nécessaires que nous devons engager, et afin d'éviter une augmentation trop importante sur une seule année, le conseil a décidé d'augmenter l'année prochaine le prix du m³ d'eau de 10 centimes. Il s'élèvera à 1,13 €.

Le syndicat intercommunal d'assainissement a décidé de maintenir en 2017 le prix du m³ d'eau assaini, soit 1,70 €HT.

CCAS

Dans les communes de moins de 1500 habitants, les actions du Centre Communal d'Action Sociale peuvent désormais être financées par le budget général de la commune.

Le conseil a décidé qu'à partir de l'année 2017, les dépenses du CCAS seront désormais engagées sur le budget général de la commune. Il s'agit des dépenses liées à l'adhésion de la commune à la banque alimentaire.

Il n'y aura donc plus de budget propre au CCAS à partir de 2017.

Les membres du CCAS constitueront une commission communale.

Démissions

Pour des raisons personnelles, Claude Gossot, adjoint aux travaux, conseiller municipal depuis 1995 a informé le conseil municipal qu'il voulait démissionner de son poste de conseiller.

Saïd Hetch a également exprimé sa volonté de quitter le conseil municipal.

Le conseil procédera, dès lors que le Préfet de Meurthe-et-Moselle aura pris acte de ces démissions, à la réélection d'un adjoint et au réajustement du fonctionnement de l'équipe municipale dans le but de poursuivre les projets en cours.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation. Suite au décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté du 13 décembre 2016, l'autorisation de sortie pour les mineurs par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Un formulaire CERFA est disponible à ce titre sur internet ou au secrétariat de mairie (CERFA n° 15646*01).

Association foncière

Nous avons procédé au second appel des redevances auprès des propriétaires qui disposent d'une ou de parcelle(s) dans le périmètre de l'aménagement foncier.

Quelques propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre leur parcelle. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Formation aux gestes de premiers secours

Cette initiation se déroulera à la Maison pour tous, le samedi 21 janvier de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures.

Elle sera dispensée par Clément Thirion, sapeur pompier, agréé pour ces formations.

Prix de la formation : 20 € (chèque à l'ordre de UDSP 54).

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez le secrétariat de mairie à partir du 5 janvier. Il reste quelques places.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 décembre au mercredi 4 janvier.

Néanmoins, une permanence exceptionnelle pour inscription sur les listes électorales sera tenue le 31 décembre de 10 à 12 heures.

Rappel :

Pour procéder à votre inscription, il est indispensable de vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de 3 mois (facture eau, électricité, impôts, etc ...).

Communauté de communes

Projet de Maison de Santé (aux cités) : le permis de construire a été approuvé.

Le dossier de consultation d'entreprises est en cours.

Expérimentation : « Emploi conçu comme un droit - Territoire Zéro chômeur longue durée » :

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a été retenu avec 9 autres territoires en France afin d'engager, sur une période de 5 ans, une expérimentation pour permettre aux habitants du territoire, au chômage depuis plus d'un an, de retrouver un emploi.

Cela faisait plus de deux ans que nous travaillions sur ce dossier, initié par Michel Dinet.

Cette expérimentation va être suivie de très près au niveau national.

Les derniers éléments pour démarrer cette expérimentation sont en cours de finalisation.

Elle sera mise en place progressivement sur le territoire de la communauté de communes qui comporte 38 communes.

Pour tout renseignement : contacter la communauté de communes au 03 83 52 08 16.

Vous pouvez également consulter le site internet www.zerochomeurdelongueduree.orr qui décrit précisément le projet.

Quelques plaquettes présentant l'expérimentation sont disponibles au secrétariat de mairie.

Présentation très succincte du projet :

L'objectif : pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi.

Le principe : créer ou s'appuyer sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'une économie locale complémentaire.

Le fondement du projet : les activités proposées répondent à de vrais besoins des territoires, non encore satisfaits, car peu solvables. Elles viennent donc en supplément des activités existantes. En aucun cas elles ne doivent concurrencer les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Zoom sur les plus belles dames du village !

Mieux connaître et prendre soin de notre patrimoine commun !



Les trois cloches du campanaire de l'église ont été fabriquées par Georges Farnier, fondeur de Robécourt (Vosges).

Elles ont été installées en 1928 pour remplacer les anciennes cloches car elles étaient en désaccord parfait, nous dit le registre des délibérations, et que cela s'entendait à plusieurs kilomètres à la ronde !

Les anciennes cloches ont été démontées et emportées à la gare de Barisey-la-Côte pour être expédiées dans les ateliers de Georges Farnier qui se situaient à proximité de la gare de Rozières sur Mouzon.

Le bronze des anciennes cloches a été fondu et est venu en déduction de la fourniture et de la pose des trois nouvelles cloches Sol, La, Si.

Le montant de la facture s'est élevée à 14 583 Francs.

Plus tard, des moteurs ont été installés pour mécaniser le tintement des heures et les volées de cloche pour l'angelus (6h45, 12h et 18h45). Le mouvement de chaque cloche est déclenché par une impulsion donnée par un moteur. Les moteurs et câblages doivent être changés. Sinon, le risque de désaccord parfait entre nos cloches menace

Lors de l'opération de maintenance, nous avons découvert les inscriptions ci-dessous gravées sur la base de chacune des cloches

Pour la grosse cloche (au milieu)

Je m'appelle EMILIE-JULIA.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse.

J'ai eu pour parrain, Emile Clément et pour marraine, Julia Prudhomme.

Pour la moyenne cloche (à droite)

Je m'appelle ALBERTINE-EMILIE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Albert Tabouret et pour marraine Emilie Gillard.

Pour la petite cloche (à gauche)

Je m'appelle LEONIE – ANNE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Léon Pettelet et pour marraine Anna Rimlinger.

Mairie de Vannes-le-Châtel
mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr
www.vannes-le-chatel.mairie54.fr
Téléphone : +33 3 83 25 41 98
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.
Vendredi : 8h30 à 12h30.
Le 1er samedi matin de chaque mois :
8h30 - 12h30



**Nous vous souhaitons à tous
De douces et heureuses fêtes de fin d'année.**

**Donnons-nous rendez-vous samedi 7 janvier à 18 heures
pour nous souhaiter la « bonne année » !**

**Cette année, nous avons souhaité renouveler la forme de la cérémonie des vœux.
Nous souhaitons recueillir votre parole sur vos attentes, vos envies pour le village.
Alors, n'hésitez pas à adresser à la mairie ou au Théâtre de Cristal la carte postale ci
jointe pour le 4 janvier au plus tard.**

**Dans leur costume d'apparat et en fanfare, deux Perroqueurs viendront à la cérémonie
des vœux pour porter votre parole.**

Bois de chauffage

Le Conseil a maintenu à 4 €HT le prix du stère du bois de chauffage. Les parts de bois ont été distribués le 21 décembre.

Les parts de bois devront être réalisés au plus tard pour le 30 septembre 2017 (bois sorti de la forêt).

Nous rappelons que le bois ne peut être sorti de la forêt qu'après avoir été stéré par un membre de la commission bois et payé en perception de Colombey-les-Belles.

Pour faciliter les opérations de stérage, merci de bien vouloir entasser votre bois en rangée de 1 mètre de large sur 1 mètre de hauteur, idéalement, comme ci-dessous :



Bien que jolies, les œuvres d'art d'entérage, du type petit dôme avec sommet en pointe, ou croix de Lorraine (Cf spectacle Meine du futur ...) sont non désirées dans la forêt.

En revanche, chez vous, tout est permis, voici quelques idées :



Forêt : programme de coupes 2017

Le Conseil municipal a adopté le programme de coupes 2017 : nous travaillerons dans les parcelles 40t, 41i2, 17j. La coupe 41i2 sera vendue en bloc sur pied. Les deux autres seront destinées principalement au bois de chauffage (très peu de bois d'œuvre).

Cloches de l'église

Le conseil a décidé de réaliser des travaux pour mettre aux normes et consolider les trois cloches du campanaire pour installer :

- une volée électronique avec la pose de trois moteurs de volée (les anciens moteurs sont à bout de souffle).
- un coffret électronique au clocher avec les lignes électriques attenantes,
- deux tintements électromagnétiques.

Ces travaux s'élèvent à 5 150,00 €HT et seront réalisés par les Etablissements François Chrétien.

Réseau d'eau

Le prix de l'eau fixé par la commune n'a pas évolué depuis 2003. Au regard des travaux nécessaires que nous devons engager, et afin d'éviter une augmentation trop importante sur une seule année, le conseil a décidé d'augmenter l'année prochaine le prix du m³ d'eau de 10 centimes. Il s'élèvera à 1,13 €.

Le syndicat intercommunal d'assainissement a décidé de maintenir en 2017 le prix du m³ d'eau assaini, soit 1,70 €HT.

CCAS

Dans les communes de moins de 1500 habitants, les actions du Centre Communal d'Action Sociale peuvent désormais être financées par le budget général de la commune.

Le conseil a décidé qu'à partir de l'année 2017, les dépenses du CCAS seront désormais engagées sur le budget général de la commune. Il s'agit des dépenses liées à l'adhésion de la commune à la banque alimentaire.

Il n'y aura donc plus de budget propre au CCAS à partir de 2017.

Les membres du CCAS constitueront une commission communale.

Démissions

Pour des raisons personnelles, Claude Gossot, adjoint aux travaux, conseiller municipal depuis 1995 a informé le conseil municipal qu'il voulait démissionner de son poste de conseiller.

Saïd Hetch a également exprimé sa volonté de quitter le conseil municipal.

Le conseil procédera, dès lors que le Préfet de Meurthe-et-Moselle aura pris acte de ces démissions, à la réélection d'un adjoint et au réajustement du fonctionnement de l'équipe municipale dans le but de poursuivre les projets en cours.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation. Suite au décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté du 13 décembre 2016, l'autorisation de sortie pour les mineurs par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Un formulaire CERFA est disponible à ce titre sur internet ou au secrétariat de mairie (CERFA n° 15646*01).

Association foncière

Nous avons procédé au second appel des redevances auprès des propriétaires qui disposent d'une ou de parcelle(s) dans le périmètre de l'aménagement foncier.

Quelques propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre leur parcelle. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Formation aux gestes de premiers secours

Cette initiation se déroulera à la Maison pour tous, le samedi 21 janvier de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures.

Elle sera dispensée par Clément Thirion, sapeur pompier, agréé pour ces formations.

Prix de la formation : 20 € (chèque à l'ordre de UDSP 54).

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez le secrétariat de mairie à partir du 5 janvier. Il reste quelques places.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 décembre au mercredi 4 janvier.

Néanmoins, une permanence exceptionnelle pour inscription sur les listes électorales sera tenue le 31 décembre de 10 à 12 heures.

Rappel :

Pour procéder à votre inscription, il est indispensable de vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de 3 mois (facture eau, électricité, impôts, etc ...).

Communauté de communes

Projet de Maison de Santé (aux cités) : le permis de construire a été approuvé.

Le dossier de consultation d'entreprises est en cours.

Expérimentation : « Emploi conçu comme un droit - Territoire Zéro chômeur longue durée » :

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a été retenu avec 9 autres territoires en France afin d'engager, sur une période de 5 ans, une expérimentation pour permettre aux habitants du territoire, au chômage depuis plus d'un an, de retrouver un emploi.

Cela faisait plus de deux ans que nous travaillions sur ce dossier, initié par Michel Dinet.

Cette expérimentation va être suivie de très près au niveau national.

Les derniers éléments pour démarrer cette expérimentation sont en cours de finalisation.

Elle sera mise en place progressivement sur le territoire de la communauté de communes qui comporte 38 communes.

Pour tout renseignement : contacter la communauté de communes au 03 83 52 08 16.

Vous pouvez également consulter le site internet www.zerochomeurdelongueduree.orr qui décrit précisément le projet.

Quelques plaquettes présentant l'expérimentation sont disponibles au secrétariat de mairie.

Présentation très succincte du projet :

L'objectif : pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi.

Le principe : créer ou s'appuyer sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'une économie locale complémentaire.

Le fondement du projet : les activités proposées répondent à de vrais besoins des territoires, non encore satisfaits, car peu solvables. Elles viennent donc en supplément des activités existantes. En aucun cas elles ne doivent concurrencer les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Zoom sur les plus belles dames du village !

Mieux connaître et prendre soin de notre patrimoine commun !



Les trois cloches du campanaire de l'église ont été fabriquées par Georges Farnier, fondeur de Robécourt (Vosges).

Elles ont été installées en 1928 pour remplacer les anciennes cloches car elles étaient en désaccord parfait, nous dit le registre des délibérations, et que cela s'entendait à plusieurs kilomètres à la ronde !

Les anciennes cloches ont été démontées et emportées à la gare de Barisey-la-Côte pour être expédiées dans les ateliers de Georges Farnier qui se situaient à proximité de la gare de Rozières sur Mouzon.

Le bronze des anciennes cloches a été fondu et est venu en déduction de la fourniture et de la pose des trois nouvelles cloches Sol, La, Si.

Le montant de la facture s'est élevée à 14 583 Francs.

Plus tard, des moteurs ont été installés pour mécaniser le tintement des heures et les volées de cloche pour l'angelus (6h45, 12h et 18h45). Le mouvement de chaque cloche est déclenché par une impulsion donnée par un moteur. Les moteurs et câblages doivent être changés. Sinon, le risque de désaccord parfait entre nos cloches menace

Lors de l'opération de maintenance, nous avons découvert les inscriptions ci-dessous gravées sur la base de chacune des cloches

Pour la grosse cloche (au milieu)

Je m'appelle EMILIE-JULIA.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse.

J'ai eu pour parrain, Emile Clément et pour marraine, Julia Prudhomme.

Pour la moyenne cloche (à droite)

Je m'appelle ALBERTINE-EMILIE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Albert Tabouret et pour marraine Emilie Gillard.

Pour la petite cloche (à gauche)

Je m'appelle LEONIE – ANNE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Léon Pettelet et pour marraine Anna Rimlinger.

Mairie de Vannes-le-Châtel
mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr
www.vannes-le-chatel.mairie54.fr
Téléphone : +33 3 83 25 41 98
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.
Vendredi : 8h30 à 12h30.
Le 1er samedi matin de chaque mois :
8h30 - 12h30



**Nous vous souhaitons à tous
De douces et heureuses fêtes de fin d'année.**

**Donnons-nous rendez-vous samedi 7 janvier à 18 heures
pour nous souhaiter la « bonne année » !**

**Cette année, nous avons souhaité renouveler la forme de la cérémonie des vœux.
Nous souhaitons recueillir votre parole sur vos attentes, vos envies pour le village.
Alors, n'hésitez pas à adresser à la mairie ou au Théâtre de Cristal la carte postale ci
jointe pour le 4 janvier au plus tard.**

**Dans leur costume d'apparat et en fanfare, deux Perroqueurs viendront à la cérémonie
des vœux pour porter votre parole.**

Bois de chauffage

Le Conseil a maintenu à 4 €HT le prix du stère du bois de chauffage. Les parts de bois ont été distribués le 21 décembre.

Les parts de bois devront être réalisés au plus tard pour le 30 septembre 2017 (bois sorti de la forêt).

Nous rappelons que le bois ne peut être sorti de la forêt qu'après avoir été stéré par un membre de la commission bois et payé en perception de Colombey-les-Belles.

Pour faciliter les opérations de stérage, merci de bien vouloir entasser votre bois en rangée de 1 mètre de large sur 1 mètre de hauteur, idéalement, comme ci-dessous :



Bien que jolies, les œuvres d'art d'entérage, du type petit dôme avec sommet en pointe, ou croix de Lorraine (Cf spectacle Meine du futur ...) sont non désirées dans la forêt.

En revanche, chez vous, tout est permis, voici quelques idées :



Forêt : programme de coupes 2017

Le Conseil municipal a adopté le programme de coupes 2017 : nous travaillerons dans les parcelles 40t, 41i2, 17j. La coupe 41i2 sera vendue en bloc sur pied. Les deux autres seront destinées principalement au bois de chauffage (très peu de bois d'œuvre).

Cloches de l'église

Le conseil a décidé de réaliser des travaux pour mettre aux normes et consolider les trois cloches du campanaire pour installer :

- une volée électronique avec la pose de trois moteurs de volée (les anciens moteurs sont à bout de souffle).
- un coffret électronique au clocher avec les lignes électriques attenantes,
- deux tintements électromagnétiques.

Ces travaux s'élèvent à 5 150,00 €HT et seront réalisés par les Etablissements François Chrétien.

Réseau d'eau

Le prix de l'eau fixé par la commune n'a pas évolué depuis 2003. Au regard des travaux nécessaires que nous devons engager, et afin d'éviter une augmentation trop importante sur une seule année, le conseil a décidé d'augmenter l'année prochaine le prix du m³ d'eau de 10 centimes. Il s'élèvera à 1,13 €.

Le syndicat intercommunal d'assainissement a décidé de maintenir en 2017 le prix du m³ d'eau assaini, soit 1,70 €HT.

CCAS

Dans les communes de moins de 1500 habitants, les actions du Centre Communal d'Action Sociale peuvent désormais être financées par le budget général de la commune.

Le conseil a décidé qu'à partir de l'année 2017, les dépenses du CCAS seront désormais engagées sur le budget général de la commune. Il s'agit des dépenses liées à l'adhésion de la commune à la banque alimentaire.

Il n'y aura donc plus de budget propre au CCAS à partir de 2017.

Les membres du CCAS constitueront une commission communale.

Démissions

Pour des raisons personnelles, Claude Gossot, adjoint aux travaux, conseiller municipal depuis 1995 a informé le conseil municipal qu'il voulait démissionner de son poste de conseiller.

Saïd Hetch a également exprimé sa volonté de quitter le conseil municipal.

Le conseil procédera, dès lors que le Préfet de Meurthe-et-Moselle aura pris acte de ces démissions, à la réélection d'un adjoint et au réajustement du fonctionnement de l'équipe municipale dans le but de poursuivre les projets en cours.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation. Suite au décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté du 13 décembre 2016, l'autorisation de sortie pour les mineurs par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Un formulaire CERFA est disponible à ce titre sur internet ou au secrétariat de mairie (CERFA n° 15646*01).

Association foncière

Nous avons procédé au second appel des redevances auprès des propriétaires qui disposent d'une ou de parcelle(s) dans le périmètre de l'aménagement foncier.

Quelques propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre leur parcelle. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Formation aux gestes de premiers secours

Cette initiation se déroulera à la Maison pour tous, le samedi 21 janvier de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures.

Elle sera dispensée par Clément Thirion, sapeur pompier, agréé pour ces formations.

Prix de la formation : 20 € (chèque à l'ordre de UDSP 54).

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez le secrétariat de mairie à partir du 5 janvier. Il reste quelques places.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 décembre au mercredi 4 janvier.

Néanmoins, une permanence exceptionnelle pour inscription sur les listes électorales sera tenue le 31 décembre de 10 à 12 heures.

Rappel :

Pour procéder à votre inscription, il est indispensable de vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de 3 mois (facture eau, électricité, impôts, etc ...).

Communauté de communes

Projet de Maison de Santé (aux cités) : le permis de construire a été approuvé.

Le dossier de consultation d'entreprises est en cours.

Expérimentation : « Emploi conçu comme un droit - Territoire Zéro chômeur longue durée » :

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a été retenu avec 9 autres territoires en France afin d'engager, sur une période de 5 ans, une expérimentation pour permettre aux habitants du territoire, au chômage depuis plus d'un an, de retrouver un emploi.

Cela faisait plus de deux ans que nous travaillions sur ce dossier, initié par Michel Dinet.

Cette expérimentation va être suivie de très près au niveau national.

Les derniers éléments pour démarrer cette expérimentation sont en cours de finalisation.

Elle sera mise en place progressivement sur le territoire de la communauté de communes qui comporte 38 communes.

Pour tout renseignement : contacter la communauté de communes au 03 83 52 08 16.

Vous pouvez également consulter le site internet www.zerochomeurdelongueduree.orr qui décrit précisément le projet.

Quelques plaquettes présentant l'expérimentation sont disponibles au secrétariat de mairie.

Présentation très succincte du projet :

L'objectif : pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi.

Le principe : créer ou s'appuyer sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'une économie locale complémentaire.

Le fondement du projet : les activités proposées répondent à de vrais besoins des territoires, non encore satisfaits, car peu solvables. Elles viennent donc en supplément des activités existantes. En aucun cas elles ne doivent concurrencer les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Zoom sur les plus belles dames du village !

Mieux connaître et prendre soin de notre patrimoine commun !



Les trois cloches du campanaire de l'église ont été fabriquées par Georges Farnier, fondeur de Robécourt (Vosges).

Elles ont été installées en 1928 pour remplacer les anciennes cloches car elles étaient en désaccord parfait, nous dit le registre des délibérations, et que cela s'entendait à plusieurs kilomètres à la ronde !

Les anciennes cloches ont été démontées et emportées à la gare de Barisey-la-Côte pour être expédiées dans les ateliers de Georges Farnier qui se situaient à proximité de la gare de Rozières sur Mouzon.

Le bronze des anciennes cloches a été fondu et est venu en déduction de la fourniture et de la pose des trois nouvelles cloches Sol, La, Si.

Le montant de la facture s'est élevée à 14 583 Francs.

Plus tard, des moteurs ont été installés pour mécaniser le tintement des heures et les volées de cloche pour l'angelus (6h45, 12h et 18h45). Le mouvement de chaque cloche est déclenché par une impulsion donnée par un moteur. Les moteurs et câblages doivent être changés. Sinon, le risque de désaccord parfait entre nos cloches menace

Lors de l'opération de maintenance, nous avons découvert les inscriptions ci-dessous gravées sur la base de chacune des cloches

Pour la grosse cloche (au milieu)

Je m'appelle EMILIE-JULIA.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse.

J'ai eu pour parrain, Emile Clément et pour marraine, Julia Prudhomme.

Pour la moyenne cloche (à droite)

Je m'appelle ALBERTINE-EMILIE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Albert Tabouret et pour marraine Emilie Gillard.

Pour la petite cloche (à gauche)

Je m'appelle LEONIE – ANNE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Léon Pettelet et pour marraine Anna Rimlinger.

Mairie de Vannes-le-Châtel
mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr
www.vannes-le-chatel.mairie54.fr
Téléphone : +33 3 83 25 41 98
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.
Vendredi : 8h30 à 12h30.
Le 1er samedi matin de chaque mois :
8h30 - 12h30



**Nous vous souhaitons à tous
De douces et heureuses fêtes de fin d'année.**

**Donnons-nous rendez-vous samedi 7 janvier à 18 heures
pour nous souhaiter la « bonne année » !**

**Cette année, nous avons souhaité renouveler la forme de la cérémonie des vœux.
Nous souhaitons recueillir votre parole sur vos attentes, vos envies pour le village.
Alors, n'hésitez pas à adresser à la mairie ou au Théâtre de Cristal la carte postale ci
jointe pour le 4 janvier au plus tard.**

**Dans leur costume d'apparat et en fanfare, deux Perroqueurs viendront à la cérémonie
des vœux pour porter votre parole.**

Bois de chauffage

Le Conseil a maintenu à 4 €HT le prix du stère du bois de chauffage. Les parts de bois ont été distribués le 21 décembre.

Les parts de bois devront être réalisés au plus tard pour le 30 septembre 2017 (bois sorti de la forêt).

Nous rappelons que le bois ne peut être sorti de la forêt qu'après avoir été stéré par un membre de la commission bois et payé en perception de Colombey-les-Belles.

Pour faciliter les opérations de stérage, merci de bien vouloir entasser votre bois en rangée de 1 mètre de large sur 1 mètre de hauteur, idéalement, comme ci-dessous :



Bien que jolies, les œuvres d'art d'enstérage, du type petit dôme avec sommet en pointe, ou croix de Lorraine (Cf spectacle Meine du futur ...) sont non désirées dans la forêt.

En revanche, chez vous, tout est permis, voici quelques idées :



Forêt : programme de coupes 2017

Le Conseil municipal a adopté le programme de coupes 2017 : nous travaillerons dans les parcelles 40t, 41i2, 17j. La coupe 41i2 sera vendue en bloc sur pied. Les deux autres seront destinées principalement au bois de chauffage (très peu de bois d'œuvre).

Cloches de l'église

Le conseil a décidé de réaliser des travaux pour mettre aux normes et consolider les trois cloches du campanaire pour installer :

- une volée électronique avec la pose de trois moteurs de volée (les anciens moteurs sont à bout de souffle).
- un coffret électronique au clocher avec les lignes électriques attenantes,
- deux tintements électromagnétiques.

Ces travaux s'élèvent à 5 150,00 €HT et seront réalisés par les Etablissements François Chrétien.

Réseau d'eau

Le prix de l'eau fixé par la commune n'a pas évolué depuis 2003. Au regard des travaux nécessaires que nous devons engager, et afin d'éviter une augmentation trop importante sur une seule année, le conseil a décidé d'augmenter l'année prochaine le prix du m3 d'eau de 10 centimes. Il s'élèvera à 1,13 €.

Le syndicat intercommunal d'assainissement a décidé de maintenir en 2017 le prix du m3 d'eau assaini, soit 1,70 €HT.

CCAS

Dans les communes de moins de 1500 habitants, les actions du Centre Communal d'Action Sociale peuvent désormais être financées par le budget général de la commune.

Le conseil a décidé qu'à partir de l'année 2017, les dépenses du CCAS seront désormais engagées sur le budget général de la commune. Il s'agit des dépenses liées à l'adhésion de la commune à la banque alimentaire.

Il n'y aura donc plus de budget propre au CCAS à partir de 2017.

Les membres du CCAS constitueront une commission communale.

Démissions

Pour des raisons personnelles, Claude Gossot, adjoint aux travaux, conseiller municipal depuis 1995 a informé le conseil municipal qu'il voulait démissionner de son poste de conseiller.

Saïd Hetch a également exprimé sa volonté de quitter le conseil municipal.

Le conseil procédera, dès lors que le Préfet de Meurthe-et-Moselle aura pris acte de ces démissions, à la réélection d'un adjoint et au réajustement du fonctionnement de l'équipe municipale dans le but de poursuivre les projets en cours.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation. Suite au décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté du 13 décembre 2016, l'autorisation de sortie pour les mineurs par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Un formulaire CERFA est disponible à ce titre sur internet ou au secrétariat de mairie (CERFA n° 15646*01).

Association foncière

Nous avons procédé au second appel des redevances auprès des propriétaires qui disposent d'une ou de parcelle(s) dans le périmètre de l'aménagement foncier.

Quelques propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre leur parcelle. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Formation aux gestes de premiers secours

Cette initiation se déroulera à la Maison pour tous, le samedi 21 janvier de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures.

Elle sera dispensée par Clément Thirion, sapeur pompier, agréé pour ces formations.

Prix de la formation : 20 € (chèque à l'ordre de UDSP 54).

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez le secrétariat de mairie à partir du 5 janvier. Il reste quelques places.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 décembre au mercredi 4 janvier.

Néanmoins, une permanence exceptionnelle pour inscription sur les listes électorales sera tenue le 31 décembre de 10 à 12 heures.

Rappel :

Pour procéder à votre inscription, il est indispensable de vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de 3 mois (facture eau, électricité, impôts, etc ...).

Communauté de communes

Projet de Maison de Santé (aux cités) : le permis de construire a été approuvé.

Le dossier de consultation d'entreprises est en cours.

Expérimentation : « Emploi conçu comme un droit - Territoire Zéro chômeur longue durée » :

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a été retenu avec 9 autres territoires en France afin d'engager, sur une période de 5 ans, une expérimentation pour permettre aux habitants du territoire, au chômage depuis plus d'un an, de retrouver un emploi.

Cela faisait plus de deux ans que nous travaillions sur ce dossier, initié par Michel Dinet.

Cette expérimentation va être suivie de très près au niveau national.

Les derniers éléments pour démarrer cette expérimentation sont en cours de finalisation.

Elle sera mise en place progressivement sur le territoire de la communauté de communes qui comporte 38 communes.

Pour tout renseignement : contacter la communauté de communes au 03 83 52 08 16.

Vous pouvez également consulter le site internet www.zerochomeurdelongueduree.orr qui décrit précisément le projet.

Quelques plaquettes présentant l'expérimentation sont disponibles au secrétariat de mairie.

Présentation très succincte du projet :

L'objectif : pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi.

Le principe : créer ou s'appuyer sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'une économie locale complémentaire.

Le fondement du projet : les activités proposées répondent à de vrais besoins des territoires, non encore satisfaits, car peu solvables. Elles viennent donc en supplément des activités existantes. En aucun cas elles ne doivent concurrencer les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Zoom sur les plus belles dames du village !

Mieux connaître et prendre soin de notre patrimoine commun !



Les trois cloches du campanaire de l'église ont été fabriquées par Georges Farnier, fondeur de Robécourt (Vosges).

Elles ont été installées en 1928 pour remplacer les anciennes cloches car elles étaient en désaccord parfait, nous dit le registre des délibérations, et que cela s'entendait à plusieurs kilomètres à la ronde !

Les anciennes cloches ont été démontées et emportées à la gare de Barisey-la-Côte pour être expédiées dans les ateliers de Georges Farnier qui se situaient à proximité de la gare de Rozières sur Mouzon.

Le bronze des anciennes cloches a été fondu et est venu en déduction de la fourniture et de la pose des trois nouvelles cloches Sol, La, Si.

Le montant de la facture s'est élevée à 14 583 Francs.

Plus tard, des moteurs ont été installés pour mécaniser le tintement des heures et les volées de cloche pour l'angelus (6h45, 12h et 18h45). Le mouvement de chaque cloche est déclenché par une impulsion donnée par un moteur. Les moteurs et câblages doivent être changés. Sinon, le risque de désaccord parfait entre nos cloches menace

Lors de l'opération de maintenance, nous avons découvert les inscriptions ci-dessous gravées sur la base de chacune des cloches

Pour la grosse cloche (au milieu)

Je m'appelle EMILIE-JULIA.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse.

J'ai eu pour parrain, Emile Clément et pour marraine, Julia Prudhomme.

Pour la moyenne cloche (à droite)

Je m'appelle ALBERTINE-EMILIE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Albert Tabouret et pour marraine Emilie Gillard.

Pour la petite cloche (à gauche)

Je m'appelle LEONIE – ANNE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Léon Pettelet et pour marraine Anna Rimlinger.

Mairie de Vannes-le-Châtel
mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr
www.vannes-le-chatel.mairie54.fr
Téléphone : +33 3 83 25 41 98
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.
Vendredi : 8h30 à 12h30.
Le 1er samedi matin de chaque mois :
8h30 - 12h30



**Nous vous souhaitons à tous
De douces et heureuses fêtes de fin d'année.**

**Donnons-nous rendez-vous samedi 7 janvier à 18 heures
pour nous souhaiter la « bonne année » !**

**Cette année, nous avons souhaité renouveler la forme de la cérémonie des vœux.
Nous souhaitons recueillir votre parole sur vos attentes, vos envies pour le village.
Alors, n'hésitez pas à adresser à la mairie ou au Théâtre de Cristal la carte postale ci
jointe pour le 4 janvier au plus tard.**

**Dans leur costume d'apparat et en fanfare, deux Perroqueurs viendront à la cérémonie
des vœux pour porter votre parole.**

Bois de chauffage

Le Conseil a maintenu à 4 €HT le prix du stère du bois de chauffage. Les parts de bois ont été distribués le 21 décembre.

Les parts de bois devront être réalisés au plus tard pour le 30 septembre 2017 (bois sorti de la forêt).

Nous rappelons que le bois ne peut être sorti de la forêt qu'après avoir été stéré par un membre de la commission bois et payé en perception de Colombey-les-Belles.

Pour faciliter les opérations de stérage, merci de bien vouloir entasser votre bois en rangée de 1 mètre de large sur 1 mètre de hauteur, idéalement, comme ci-dessous :



Bien que jolies, les œuvres d'art d'enstérage, du type petit dôme avec sommet en pointe, ou croix de Lorraine (Cf spectacle Meine du futur ...) sont non désirées dans la forêt.

En revanche, chez vous, tout est permis, voici quelques idées :



Forêt : programme de coupes 2017

Le Conseil municipal a adopté le programme de coupes 2017 : nous travaillerons dans les parcelles 40t, 41i2, 17j. La coupe 41i2 sera vendue en bloc sur pied. Les deux autres seront destinées principalement au bois de chauffage (très peu de bois d'œuvre).

Cloches de l'église

Le conseil a décidé de réaliser des travaux pour mettre aux normes et consolider les trois cloches du campanaire pour installer :

- une volée électronique avec la pose de trois moteurs de volée (les anciens moteurs sont à bout de souffle).
- un coffret électronique au clocher avec les lignes électriques attenantes,
- deux tintements électromagnétiques.

Ces travaux s'élèvent à 5 150,00 €HT et seront réalisés par les Etablissements François Chrétien.

Réseau d'eau

Le prix de l'eau fixé par la commune n'a pas évolué depuis 2003. Au regard des travaux nécessaires que nous devons engager, et afin d'éviter une augmentation trop importante sur une seule année, le conseil a décidé d'augmenter l'année prochaine le prix du m³ d'eau de 10 centimes. Il s'élèvera à 1,13 €.

Le syndicat intercommunal d'assainissement a décidé de maintenir en 2017 le prix du m³ d'eau assaini, soit 1,70 €HT.

CCAS

Dans les communes de moins de 1500 habitants, les actions du Centre Communal d'Action Sociale peuvent désormais être financées par le budget général de la commune.

Le conseil a décidé qu'à partir de l'année 2017, les dépenses du CCAS seront désormais engagées sur le budget général de la commune. Il s'agit des dépenses liées à l'adhésion de la commune à la banque alimentaire.

Il n'y aura donc plus de budget propre au CCAS à partir de 2017.

Les membres du CCAS constitueront une commission communale.

Démissions

Pour des raisons personnelles, Claude Gossot, adjoint aux travaux, conseiller municipal depuis 1995 a informé le conseil municipal qu'il voulait démissionner de son poste de conseiller.

Saïd Hetch a également exprimé sa volonté de quitter le conseil municipal.

Le conseil procédera, dès lors que le Préfet de Meurthe-et-Moselle aura pris acte de ces démissions, à la réélection d'un adjoint et au réajustement du fonctionnement de l'équipe municipale dans le but de poursuivre les projets en cours.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation. Suite au décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté du 13 décembre 2016, l'autorisation de sortie pour les mineurs par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Un formulaire CERFA est disponible à ce titre sur internet ou au secrétariat de mairie (CERFA n° 15646*01).

Association foncière

Nous avons procédé au second appel des redevances auprès des propriétaires qui disposent d'une ou de parcelle(s) dans le périmètre de l'aménagement foncier.

Quelques propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre leur parcelle. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Formation aux gestes de premiers secours

Cette initiation se déroulera à la Maison pour tous, le samedi 21 janvier de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures.

Elle sera dispensée par Clément Thirion, sapeur pompier, agréé pour ces formations.

Prix de la formation : 20 € (chèque à l'ordre de UDSP 54).

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez le secrétariat de mairie à partir du 5 janvier. Il reste quelques places.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 décembre au mercredi 4 janvier.

Néanmoins, une permanence exceptionnelle pour inscription sur les listes électorales sera tenue le 31 décembre de 10 à 12 heures.

Rappel :

Pour procéder à votre inscription, il est indispensable de vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de 3 mois (facture eau, électricité, impôts, etc ...).

Communauté de communes

Projet de Maison de Santé (aux cités) : le permis de construire a été approuvé.

Le dossier de consultation d'entreprises est en cours.

Expérimentation : « Emploi conçu comme un droit - Territoire Zéro chômeur longue durée » :

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a été retenu avec 9 autres territoires en France afin d'engager, sur une période de 5 ans, une expérimentation pour permettre aux habitants du territoire, au chômage depuis plus d'un an, de retrouver un emploi.

Cela faisait plus de deux ans que nous travaillions sur ce dossier, initié par Michel Dinet.

Cette expérimentation va être suivie de très près au niveau national.

Les derniers éléments pour démarrer cette expérimentation sont en cours de finalisation.

Elle sera mise en place progressivement sur le territoire de la communauté de communes qui comporte 38 communes.

Pour tout renseignement : contacter la communauté de communes au 03 83 52 08 16.

Vous pouvez également consulter le site internet www.zerochomeurdelongueduree.orr qui décrit précisément le projet.

Quelques plaquettes présentant l'expérimentation sont disponibles au secrétariat de mairie.

Présentation très succincte du projet :

L'objectif : pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi.

Le principe : créer ou s'appuyer sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'une économie locale complémentaire.

Le fondement du projet : les activités proposées répondent à de vrais besoins des territoires, non encore satisfaits, car peu solvables. Elles viennent donc en supplément des activités existantes. En aucun cas elles ne doivent concurrencer les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Zoom sur les plus belles dames du village !

Mieux connaître et prendre soin de notre patrimoine commun !



Les trois cloches du campanaire de l'église ont été fabriquées par Georges Farnier, fondeur de Robécourt (Vosges).

Elles ont été installées en 1928 pour remplacer les anciennes cloches car elles étaient en désaccord parfait, nous dit le registre des délibérations, et que cela s'entendait à plusieurs kilomètres à la ronde !

Les anciennes cloches ont été démontées et emportées à la gare de Barisey-la-Côte pour être expédiées dans les ateliers de Georges Farnier qui se situaient à proximité de la gare de Rozières sur Mouzon.

Le bronze des anciennes cloches a été fondu et est venu en déduction de la fourniture et de la pose des trois nouvelles cloches Sol, La, Si.

Le montant de la facture s'est élevée à 14 583 Francs.

Plus tard, des moteurs ont été installés pour mécaniser le tintement des heures et les volées de cloche pour l'angelus (6h45, 12h et 18h45). Le mouvement de chaque cloche est déclenché par une impulsion donnée par un moteur. Les moteurs et câblages doivent être changés. Sinon, le risque de désaccord parfait entre nos cloches menace

Lors de l'opération de maintenance, nous avons découvert les inscriptions ci-dessous gravées sur la base de chacune des cloches

Pour la grosse cloche (au milieu)

Je m'appelle EMILIE-JULIA.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse.

J'ai eu pour parrain, Emile Clément et pour marraine, Julia Prudhomme.

Pour la moyenne cloche (à droite)

Je m'appelle ALBERTINE-EMILIE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Albert Tabouret et pour marraine Emilie Gillard.

Pour la petite cloche (à gauche)

Je m'appelle LEONIE – ANNE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Léon Pettelet et pour marraine Anna Rimlinger.

Mairie de Vannes-le-Châtel
mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr
www.vannes-le-chatel.mairie54.fr
Téléphone : +33 3 83 25 41 98
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.
Vendredi : 8h30 à 12h30.
Le 1er samedi matin de chaque mois :
8h30 - 12h30



**Nous vous souhaitons à tous
De douces et heureuses fêtes de fin d'année.**

**Donnons-nous rendez-vous samedi 7 janvier à 18 heures
pour nous souhaiter la « bonne année » !**

**Cette année, nous avons souhaité renouveler la forme de la cérémonie des vœux.
Nous souhaitons recueillir votre parole sur vos attentes, vos envies pour le village.
Alors, n'hésitez pas à adresser à la mairie ou au Théâtre de Cristal la carte postale ci
jointe pour le 4 janvier au plus tard.**

**Dans leur costume d'apparat et en fanfare, deux Perroqueurs viendront à la cérémonie
des vœux pour porter votre parole.**

Bois de chauffage

Le Conseil a maintenu à 4 €HT le prix du stère du bois de chauffage. Les parts de bois ont été distribués le 21 décembre.

Les parts de bois devront être réalisés au plus tard pour le 30 septembre 2017 (bois sorti de la forêt).

Nous rappelons que le bois ne peut être sorti de la forêt qu'après avoir été stéré par un membre de la commission bois et payé en perception de Colombey-les-Belles.

Pour faciliter les opérations de stérage, merci de bien vouloir entasser votre bois en rangée de 1 mètre de large sur 1 mètre de hauteur, idéalement, comme ci-dessous :



Bien que jolies, les œuvres d'art d'enstérage, du type petit dôme avec sommet en pointe, ou croix de Lorraine (Cf spectacle Meine du futur ...) sont non désirées dans la forêt.

En revanche, chez vous, tout est permis, voici quelques idées :



Forêt : programme de coupes 2017

Le Conseil municipal a adopté le programme de coupes 2017 : nous travaillerons dans les parcelles 40t, 41i2, 17j. La coupe 41i2 sera vendue en bloc sur pied. Les deux autres seront destinées principalement au bois de chauffage (très peu de bois d'œuvre).

Cloches de l'église

Le conseil a décidé de réaliser des travaux pour mettre aux normes et consolider les trois cloches du campanaire pour installer :

- une volée électronique avec la pose de trois moteurs de volée (les anciens moteurs sont à bout de souffle).
- un coffret électronique au clocher avec les lignes électriques attenantes,
- deux tintements électromagnétiques.

Ces travaux s'élèvent à 5 150,00 €HT et seront réalisés par les Etablissements François Chrétien.

Réseau d'eau

Le prix de l'eau fixé par la commune n'a pas évolué depuis 2003. Au regard des travaux nécessaires que nous devons engager, et afin d'éviter une augmentation trop importante sur une seule année, le conseil a décidé d'augmenter l'année prochaine le prix du m³ d'eau de 10 centimes. Il s'élèvera à 1,13 €.

Le syndicat intercommunal d'assainissement a décidé de maintenir en 2017 le prix du m³ d'eau assaini, soit 1,70 €HT.

CCAS

Dans les communes de moins de 1500 habitants, les actions du Centre Communal d'Action Sociale peuvent désormais être financées par le budget général de la commune.

Le conseil a décidé qu'à partir de l'année 2017, les dépenses du CCAS seront désormais engagées sur le budget général de la commune. Il s'agit des dépenses liées à l'adhésion de la commune à la banque alimentaire.

Il n'y aura donc plus de budget propre au CCAS à partir de 2017.

Les membres du CCAS constitueront une commission communale.

Démissions

Pour des raisons personnelles, Claude Gossot, adjoint aux travaux, conseiller municipal depuis 1995 a informé le conseil municipal qu'il voulait démissionner de son poste de conseiller.

Saïd Hetch a également exprimé sa volonté de quitter le conseil municipal.

Le conseil procédera, dès lors que le Préfet de Meurthe-et-Moselle aura pris acte de ces démissions, à la réélection d'un adjoint et au réajustement du fonctionnement de l'équipe municipale dans le but de poursuivre les projets en cours.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation. Suite au décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté du 13 décembre 2016, l'autorisation de sortie pour les mineurs par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Un formulaire CERFA est disponible à ce titre sur internet ou au secrétariat de mairie (CERFA n° 15646*01).

Association foncière

Nous avons procédé au second appel des redevances auprès des propriétaires qui disposent d'une ou de parcelle(s) dans le périmètre de l'aménagement foncier.

Quelques propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre leur parcelle. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Formation aux gestes de premiers secours

Cette initiation se déroulera à la Maison pour tous, le samedi 21 janvier de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures.

Elle sera dispensée par Clément Thirion, sapeur pompier, agréé pour ces formations.

Prix de la formation : 20 € (chèque à l'ordre de UDSP 54).

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez le secrétariat de mairie à partir du 5 janvier. Il reste quelques places.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 décembre au mercredi 4 janvier.

Néanmoins, une permanence exceptionnelle pour inscription sur les listes électorales sera tenue le 31 décembre de 10 à 12 heures.

Rappel :

Pour procéder à votre inscription, il est indispensable de vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de 3 mois (facture eau, électricité, impôts, etc ...).

Communauté de communes

Projet de Maison de Santé (aux cités) : le permis de construire a été approuvé.

Le dossier de consultation d'entreprises est en cours.

Expérimentation : « Emploi conçu comme un droit - Territoire Zéro chômeur longue durée » :

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a été retenu avec 9 autres territoires en France afin d'engager, sur une période de 5 ans, une expérimentation pour permettre aux habitants du territoire, au chômage depuis plus d'un an, de retrouver un emploi.

Cela faisait plus de deux ans que nous travaillions sur ce dossier, initié par Michel Dinet.

Cette expérimentation va être suivie de très près au niveau national.

Les derniers éléments pour démarrer cette expérimentation sont en cours de finalisation.

Elle sera mise en place progressivement sur le territoire de la communauté de communes qui comporte 38 communes.

Pour tout renseignement : contacter la communauté de communes au 03 83 52 08 16.

Vous pouvez également consulter le site internet www.zerochomeurdelongueduree.orr qui décrit précisément le projet.

Quelques plaquettes présentant l'expérimentation sont disponibles au secrétariat de mairie.

Présentation très succincte du projet :

L'objectif : pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi.

Le principe : créer ou s'appuyer sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'une économie locale complémentaire.

Le fondement du projet : les activités proposées répondent à de vrais besoins des territoires, non encore satisfaits, car peu solvables. Elles viennent donc en supplément des activités existantes. En aucun cas elles ne doivent concurrencer les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Zoom sur les plus belles dames du village !

Mieux connaître et prendre soin de notre patrimoine commun !



Les trois cloches du campanaire de l'église ont été fabriquées par Georges Farnier, fondeur de Robécourt (Vosges).

Elles ont été installées en 1928 pour remplacer les anciennes cloches car elles étaient en désaccord parfait, nous dit le registre des délibérations, et que cela s'entendait à plusieurs kilomètres à la ronde !

Les anciennes cloches ont été démontées et emportées à la gare de Barisey-la-Côte pour être expédiées dans les ateliers de Georges Farnier qui se situaient à proximité de la gare de Rozières sur Mouzon.

Le bronze des anciennes cloches a été fondu et est venu en déduction de la fourniture et de la pose des trois nouvelles cloches Sol, La, Si.

Le montant de la facture s'est élevée à 14 583 Francs.

Plus tard, des moteurs ont été installés pour mécaniser le tintement des heures et les volées de cloche pour l'angelus (6h45, 12h et 18h45). Le mouvement de chaque cloche est déclenché par une impulsion donnée par un moteur. Les moteurs et câblages doivent être changés. Sinon, le risque de désaccord parfait entre nos cloches menace

Lors de l'opération de maintenance, nous avons découvert les inscriptions ci-dessous gravées sur la base de chacune des cloches

Pour la grosse cloche (au milieu)

Je m'appelle EMILIE-JULIA.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse.

J'ai eu pour parrain, Emile Clément et pour marraine, Julia Prudhomme.

Pour la moyenne cloche (à droite)

Je m'appelle ALBERTINE-EMILIE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Albert Tabouret et pour marraine Emilie Gillard.

Pour la petite cloche (à gauche)

Je m'appelle LEONIE – ANNE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Léon Pettelet et pour marraine Anna Rimlinger.

Mairie de Vannes-le-Châtel
mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr
www.vannes-le-chatel.mairie54.fr
Téléphone : +33 3 83 25 41 98
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.
Vendredi : 8h30 à 12h30.
Le 1er samedi matin de chaque mois :
8h30 - 12h30



**Nous vous souhaitons à tous
De douces et heureuses fêtes de fin d'année.**

**Donnons-nous rendez-vous samedi 7 janvier à 18 heures
pour nous souhaiter la « bonne année » !**

**Cette année, nous avons souhaité renouveler la forme de la cérémonie des vœux.
Nous souhaitons recueillir votre parole sur vos attentes, vos envies pour le village.
Alors, n'hésitez pas à adresser à la mairie ou au Théâtre de Cristal la carte postale ci
jointe pour le 4 janvier au plus tard.**

**Dans leur costume d'apparat et en fanfare, deux Perroqueurs viendront à la cérémonie
des vœux pour porter votre parole.**

Bois de chauffage

Le Conseil a maintenu à 4 €HT le prix du stère du bois de chauffage. Les parts de bois ont été distribués le 21 décembre.

Les parts de bois devront être réalisés au plus tard pour le 30 septembre 2017 (bois sorti de la forêt).

Nous rappelons que le bois ne peut être sorti de la forêt qu'après avoir été stéré par un membre de la commission bois et payé en perception de Colombey-les-Belles.

Pour faciliter les opérations de stérage, merci de bien vouloir entasser votre bois en rangée de 1 mètre de large sur 1 mètre de hauteur, idéalement, comme ci-dessous :



Bien que jolies, les œuvres d'art d'enstérage, du type petit dôme avec sommet en pointe, ou croix de Lorraine (Cf spectacle Meine du futur ...) sont non désirées dans la forêt.

En revanche, chez vous, tout est permis, voici quelques idées :



Forêt : programme de coupes 2017

Le Conseil municipal a adopté le programme de coupes 2017 : nous travaillerons dans les parcelles 40t, 41i2, 17j. La coupe 41i2 sera vendue en bloc sur pied. Les deux autres seront destinées principalement au bois de chauffage (très peu de bois d'œuvre).

Cloches de l'église

Le conseil a décidé de réaliser des travaux pour mettre aux normes et consolider les trois cloches du campanaire pour installer :

- une volée électronique avec la pose de trois moteurs de volée (les anciens moteurs sont à bout de souffle).
- un coffret électronique au clocher avec les lignes électriques attenantes,
- deux tintements électromagnétiques.

Ces travaux s'élèvent à 5 150,00 €HT et seront réalisés par les Etablissements François Chrétien.

Réseau d'eau

Le prix de l'eau fixé par la commune n'a pas évolué depuis 2003. Au regard des travaux nécessaires que nous devons engager, et afin d'éviter une augmentation trop importante sur une seule année, le conseil a décidé d'augmenter l'année prochaine le prix du m3 d'eau de 10 centimes. Il s'élèvera à 1,13 €.

Le syndicat intercommunal d'assainissement a décidé de maintenir en 2017 le prix du m3 d'eau assaini, soit 1,70 €HT.

CCAS

Dans les communes de moins de 1500 habitants, les actions du Centre Communal d'Action Sociale peuvent désormais être financées par le budget général de la commune.

Le conseil a décidé qu'à partir de l'année 2017, les dépenses du CCAS seront désormais engagées sur le budget général de la commune. Il s'agit des dépenses liées à l'adhésion de la commune à la banque alimentaire.

Il n'y aura donc plus de budget propre au CCAS à partir de 2017.

Les membres du CCAS constitueront une commission communale.

Démissions

Pour des raisons personnelles, Claude Gossot, adjoint aux travaux, conseiller municipal depuis 1995 a informé le conseil municipal qu'il voulait démissionner de son poste de conseiller.

Saïd Hetch a également exprimé sa volonté de quitter le conseil municipal.

Le conseil procédera, dès lors que le Préfet de Meurthe-et-Moselle aura pris acte de ces démissions, à la réélection d'un adjoint et au réajustement du fonctionnement de l'équipe municipale dans le but de poursuivre les projets en cours.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation. Suite au décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté du 13 décembre 2016, l'autorisation de sortie pour les mineurs par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Un formulaire CERFA est disponible à ce titre sur internet ou au secrétariat de mairie (CERFA n° 15646*01).

Association foncière

Nous avons procédé au second appel des redevances auprès des propriétaires qui disposent d'une ou de parcelle(s) dans le périmètre de l'aménagement foncier.

Quelques propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre leur parcelle. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Formation aux gestes de premiers secours

Cette initiation se déroulera à la Maison pour tous, le samedi 21 janvier de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures.

Elle sera dispensée par Clément Thirion, sapeur pompier, agréé pour ces formations.

Prix de la formation : 20 € (chèque à l'ordre de UDSP 54).

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez le secrétariat de mairie à partir du 5 janvier. Il reste quelques places.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 décembre au mercredi 4 janvier.

Néanmoins, une permanence exceptionnelle pour inscription sur les listes électorales sera tenue le 31 décembre de 10 à 12 heures.

Rappel :

Pour procéder à votre inscription, il est indispensable de vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de 3 mois (facture eau, électricité, impôts, etc ...).

Communauté de communes

Projet de Maison de Santé (aux cités) : le permis de construire a été approuvé.

Le dossier de consultation d'entreprises est en cours.

Expérimentation : « Emploi conçu comme un droit - Territoire Zéro chômeur longue durée » :

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a été retenu avec 9 autres territoires en France afin d'engager, sur une période de 5 ans, une expérimentation pour permettre aux habitants du territoire, au chômage depuis plus d'un an, de retrouver un emploi.

Cela faisait plus de deux ans que nous travaillions sur ce dossier, initié par Michel Dinet.

Cette expérimentation va être suivie de très près au niveau national.

Les derniers éléments pour démarrer cette expérimentation sont en cours de finalisation.

Elle sera mise en place progressivement sur le territoire de la communauté de communes qui comporte 38 communes.

Pour tout renseignement : contacter la communauté de communes au 03 83 52 08 16.

Vous pouvez également consulter le site internet www.zerochomeurdelongueduree.orr qui décrit précisément le projet.

Quelques plaquettes présentant l'expérimentation sont disponibles au secrétariat de mairie.

Présentation très succincte du projet :

L'objectif : pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi.

Le principe : créer ou s'appuyer sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'une économie locale complémentaire.

Le fondement du projet : les activités proposées répondent à de vrais besoins des territoires, non encore satisfaits, car peu solvables. Elles viennent donc en supplément des activités existantes. En aucun cas elles ne doivent concurrencer les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Zoom sur les plus belles dames du village !

Mieux connaître et prendre soin de notre patrimoine commun !



Les trois cloches du campanaire de l'église ont été fabriquées par Georges Farnier, fondeur de Robécourt (Vosges).

Elles ont été installées en 1928 pour remplacer les anciennes cloches car elles étaient en désaccord parfait, nous dit le registre des délibérations, et que cela s'entendait à plusieurs kilomètres à la ronde !

Les anciennes cloches ont été démontées et emportées à la gare de Barisey-la-Côte pour être expédiées dans les ateliers de Georges Farnier qui se situaient à proximité de la gare de Rozières sur Mouzon.

Le bronze des anciennes cloches a été fondu et est venu en déduction de la fourniture et de la pose des trois nouvelles cloches Sol, La, Si.

Le montant de la facture s'est élevée à 14 583 Francs.

Plus tard, des moteurs ont été installés pour mécaniser le tintement des heures et les volées de cloche pour l'angelus (6h45, 12h et 18h45). Le mouvement de chaque cloche est déclenché par une impulsion donnée par un moteur. Les moteurs et câblages doivent être changés. Sinon, le risque de désaccord parfait entre nos cloches menace

Lors de l'opération de maintenance, nous avons découvert les inscriptions ci-dessous gravées sur la base de chacune des cloches

Pour la grosse cloche (au milieu)

Je m'appelle EMILIE-JULIA.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse.

J'ai eu pour parrain, Emile Clément et pour marraine, Julia Prudhomme.

Pour la moyenne cloche (à droite)

Je m'appelle ALBERTINE-EMILIE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Albert Tabouret et pour marraine Emilie Gillard.

Pour la petite cloche (à gauche)

Je m'appelle LEONIE – ANNE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Léon Pettelet et pour marraine Anna Rimlinger.

Mairie de Vannes-le-Châtel
mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr
www.vannes-le-chatel.mairie54.fr
Téléphone : +33 3 83 25 41 98
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.
Vendredi : 8h30 à 12h30.
Le 1er samedi matin de chaque mois :
8h30 - 12h30



**Nous vous souhaitons à tous
De douces et heureuses fêtes de fin d'année.**

**Donnons-nous rendez-vous samedi 7 janvier à 18 heures
pour nous souhaiter la « bonne année » !**

**Cette année, nous avons souhaité renouveler la forme de la cérémonie des vœux.
Nous souhaitons recueillir votre parole sur vos attentes, vos envies pour le village.
Alors, n'hésitez pas à adresser à la mairie ou au Théâtre de Cristal la carte postale ci
jointe pour le 4 janvier au plus tard.**

**Dans leur costume d'apparat et en fanfare, deux Perroqueurs viendront à la cérémonie
des vœux pour porter votre parole.**

Bois de chauffage

Le Conseil a maintenu à 4 €HT le prix du stère du bois de chauffage. Les parts de bois ont été distribués le 21 décembre.

Les parts de bois devront être réalisés au plus tard pour le 30 septembre 2017 (bois sorti de la forêt).

Nous rappelons que le bois ne peut être sorti de la forêt qu'après avoir été stéré par un membre de la commission bois et payé en perception de Colombey-les-Belles.

Pour faciliter les opérations de stérage, merci de bien vouloir entasser votre bois en rangée de 1 mètre de large sur 1 mètre de hauteur, idéalement, comme ci-dessous :



Bien que jolies, les œuvres d'art d'entérage, du type petit dôme avec sommet en pointe, ou croix de Lorraine (Cf spectacle Meine du futur ...) sont non désirées dans la forêt.

En revanche, chez vous, tout est permis, voici quelques idées :



Forêt : programme de coupes 2017

Le Conseil municipal a adopté le programme de coupes 2017 : nous travaillerons dans les parcelles 40t, 41i2, 17j. La coupe 41i2 sera vendue en bloc sur pied. Les deux autres seront destinées principalement au bois de chauffage (très peu de bois d'œuvre).

Cloches de l'église

Le conseil a décidé de réaliser des travaux pour mettre aux normes et consolider les trois cloches du campanaire pour installer :

- une volée électronique avec la pose de trois moteurs de volée (les anciens moteurs sont à bout de souffle).
- un coffret électronique au clocher avec les lignes électriques attenantes,
- deux tintements électromagnétiques.

Ces travaux s'élèvent à 5 150,00 €HT et seront réalisés par les Etablissements François Chrétien.

Réseau d'eau

Le prix de l'eau fixé par la commune n'a pas évolué depuis 2003. Au regard des travaux nécessaires que nous devons engager, et afin d'éviter une augmentation trop importante sur une seule année, le conseil a décidé d'augmenter l'année prochaine le prix du m³ d'eau de 10 centimes. Il s'élèvera à 1,13 €.

Le syndicat intercommunal d'assainissement a décidé de maintenir en 2017 le prix du m³ d'eau assaini, soit 1,70 €HT.

CCAS

Dans les communes de moins de 1500 habitants, les actions du Centre Communal d'Action Sociale peuvent désormais être financées par le budget général de la commune.

Le conseil a décidé qu'à partir de l'année 2017, les dépenses du CCAS seront désormais engagées sur le budget général de la commune. Il s'agit des dépenses liées à l'adhésion de la commune à la banque alimentaire.

Il n'y aura donc plus de budget propre au CCAS à partir de 2017.

Les membres du CCAS constitueront une commission communale.

Démissions

Pour des raisons personnelles, Claude Gossot, adjoint aux travaux, conseiller municipal depuis 1995 a informé le conseil municipal qu'il voulait démissionner de son poste de conseiller.

Saïd Hetch a également exprimé sa volonté de quitter le conseil municipal.

Le conseil procédera, dès lors que le Préfet de Meurthe-et-Moselle aura pris acte de ces démissions, à la réélection d'un adjoint et au réajustement du fonctionnement de l'équipe municipale dans le but de poursuivre les projets en cours.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation. Suite au décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté du 13 décembre 2016, l'autorisation de sortie pour les mineurs par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. Un formulaire CERFA est disponible à ce titre sur internet ou au secrétariat de mairie (CERFA n° 15646*01).

Association foncière

Nous avons procédé au second appel des redevances auprès des propriétaires qui disposent d'une ou de parcelle(s) dans le périmètre de l'aménagement foncier.

Quelques propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre leur parcelle. Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Formation aux gestes de premiers secours

Cette initiation se déroulera à la Maison pour tous, le samedi 21 janvier de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures.

Elle sera dispensée par Clément Thirion, sapeur pompier, agréé pour ces formations.

Prix de la formation : 20 € (chèque à l'ordre de UDSP 54).

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez le secrétariat de mairie à partir du 5 janvier. Il reste quelques places.

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 décembre au mercredi 4 janvier.

Néanmoins, une permanence exceptionnelle pour inscription sur les listes électorales sera tenue le 31 décembre de 10 à 12 heures.

Rappel :

Pour procéder à votre inscription, il est indispensable de vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de 3 mois (facture eau, électricité, impôts, etc ...).

Communauté de communes

Projet de Maison de Santé (aux cités) : le permis de construire a été approuvé.

Le dossier de consultation d'entreprises est en cours.

Expérimentation : « Emploi conçu comme un droit - Territoire Zéro chômeur longue durée » :

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a été retenu avec 9 autres territoires en France afin d'engager, sur une période de 5 ans, une expérimentation pour permettre aux habitants du territoire, au chômage depuis plus d'un an, de retrouver un emploi.

Cela faisait plus de deux ans que nous travaillions sur ce dossier, initié par Michel Dinet.

Cette expérimentation va être suivie de très près au niveau national.

Les derniers éléments pour démarrer cette expérimentation sont en cours de finalisation.

Elle sera mise en place progressivement sur le territoire de la communauté de communes qui comporte 38 communes.

Pour tout renseignement : contacter la communauté de communes au 03 83 52 08 16.

Vous pouvez également consulter le site internet www.zerochomeurdelongueduree.orr qui décrit précisément le projet.

Quelques plaquettes présentant l'expérimentation sont disponibles au secrétariat de mairie.

Présentation très succincte du projet :

L'objectif : pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi.

Le principe : créer ou s'appuyer sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'une économie locale complémentaire.

Le fondement du projet : les activités proposées répondent à de vrais besoins des territoires, non encore satisfaits, car peu solvables. Elles viennent donc en supplément des activités existantes. En aucun cas elles ne doivent concurrencer les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Zoom sur les plus belles dames du village !

Mieux connaître et prendre soin de notre patrimoine commun !



Les trois cloches du campanaire de l'église ont été fabriquées par Georges Farnier, fondeur de Robécourt (Vosges).

Elles ont été installées en 1928 pour remplacer les anciennes cloches car elles étaient en désaccord parfait, nous dit le registre des délibérations, et que cela s'entendait à plusieurs kilomètres à la ronde !

Les anciennes cloches ont été démontées et emportées à la gare de Barisey-la-Côte pour être expédiées dans les ateliers de Georges Farnier qui se situaient à proximité de la gare de Rozières sur Mouzon.

Le bronze des anciennes cloches a été fondu et est venu en déduction de la fourniture et de la pose des trois nouvelles cloches Sol, La, Si.

Le montant de la facture s'est élevée à 14 583 Francs.

Plus tard, des moteurs ont été installés pour mécaniser le tintement des heures et les volées de cloche pour l'angelus (6h45, 12h et 18h45). Le mouvement de chaque cloche est déclenché par une impulsion donnée par un moteur. Les moteurs et câblages doivent être changés. Sinon, le risque de désaccord parfait entre nos cloches menace

Lors de l'opération de maintenance, nous avons découvert les inscriptions ci-dessous gravées sur la base de chacune des cloches

Pour la grosse cloche (au milieu)

Je m'appelle EMILIE-JULIA.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse.

J'ai eu pour parrain, Emile Clément et pour marraine, Julia Prudhomme.

Pour la moyenne cloche (à droite)

Je m'appelle ALBERTINE-EMILIE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Albert Tabouret et pour marraine Emilie Gillard.

Pour la petite cloche (à gauche)

Je m'appelle LEONIE – ANNE.

J'ai été bénite en 1928.

Monsieur Léon Prudhomme étant maire de la commune, monsieur l'Abbé Edmond Colin, curé de la paroisse. J'ai eu pour parrain, Léon Pettelet et pour marraine Anna Rimlinger.

Mairie de Vannes-le-Châtel
mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr
www.vannes-le-chatel.mairie54.fr
Téléphone : +33 3 83 25 41 98
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.
Vendredi : 8h30 à 12h30.
Le 1er samedi matin de chaque mois :
8h30 - 12h30